

Lycée en Forêt

Année scolaire 2018 - 2019



<https://www.lycee-en-foret.fr>



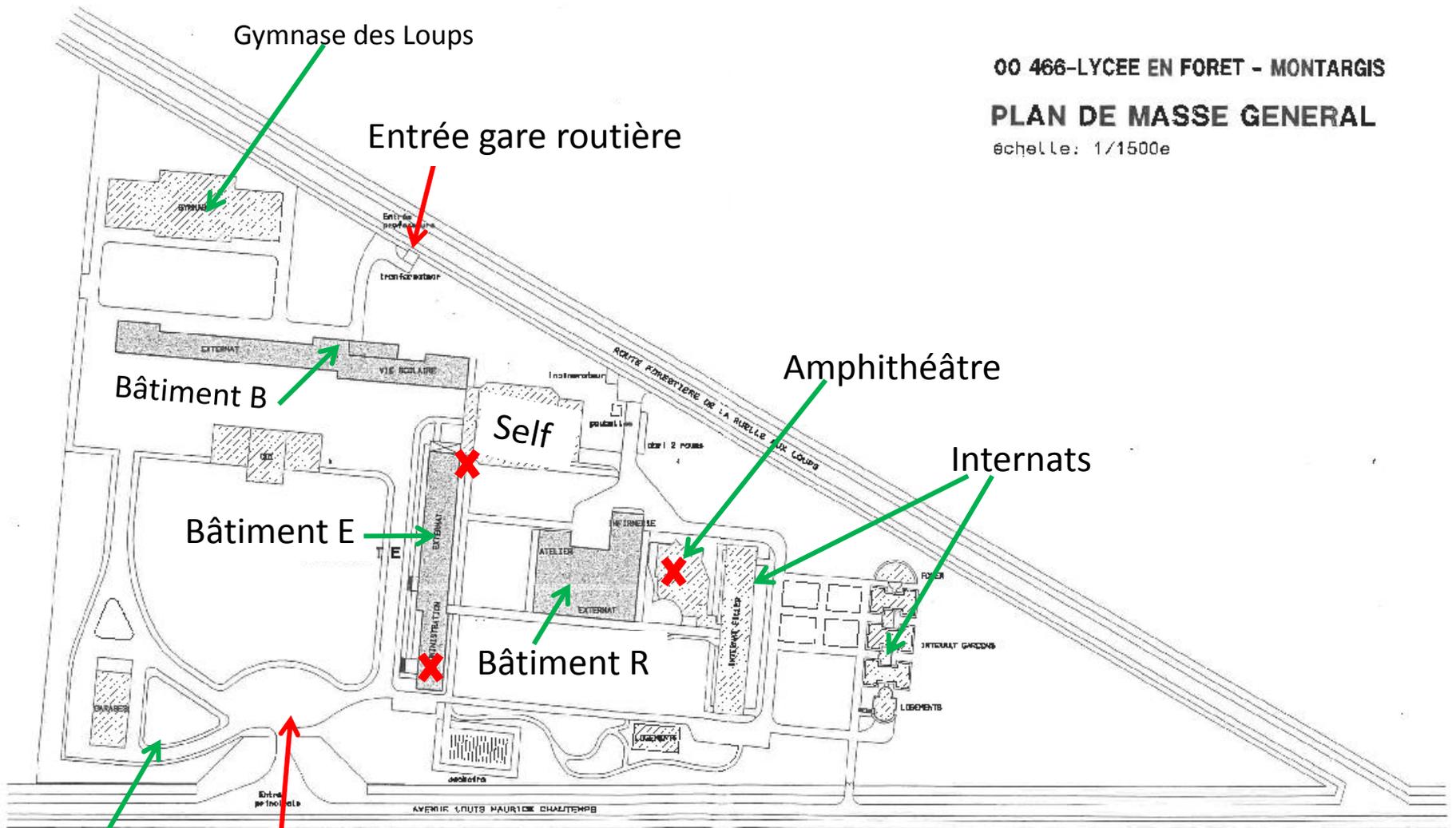
VIGIPIRATE

**SECURITE RENFORCEE
RISQUE ATTENTAT**

00 466-LYCEE EN FORET - MONTARGIS

PLAN DE MASSE GENERAL

échelle: 1/1500e



Gymnase des Loups

Entrée gare routière

Amphithéâtre

Internats

Bâtiment B

Bâtiment E

Bâtiment R

Self

Gymnase de la forêt

Entrée Principale Chautemps

Les chiffres du lycée :

- Nbre d'élèves : 1610
- Nbre de classes : 53
 - ☞ 47 classes du secondaire :
soit 15 de 2^{nde}, 17 de 1^{ère} 15 de term.
 - ☞ 6 STS
- Nbre de personnels : 201
- Nbre d'enseignants : 130 professeurs

Consignes générales

- Ponctualité
- Langage
- Tenue
- Téléphone portable
- Respect de la loi (tabac)
- ENT (pronotes)
- Self (cartes)
- Suivi des classes (CPE référent) : Mme Bourith



Ministère de l'Éducation nationale

CALENDRIER SCOLAIRE 2018-2019

ZONE A

Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

ZONE B

Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg

ZONE C

Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

SEPT. 2018	OCT. 2018	NOV. 2018	DÉC. 2018	JANV. 2019	FÉV. 2019	MARS 2019	AVR. 2019	MAI 2019	JUIN 2019	JUIL. 2019	AOÛT 2019
S 1	L 1	J 1	S 1	M 1	V 1	V 1	L 1	M 1	S 1	L 1	J 1
D 2	M 2	V 2	D 2	M 2	S 2	S 2	M 2	J 2	D 2	M 2	V 2
L 3 RENTRÉE	M 3	S 3	L 3	J 3	D 3	D 3	M 3	V 3	L 3	M 3	S 3
M 4	J 4	D 4	M 4	V 4	L 4	L 4	J 4	S 4	M 4	J 4	D 4
M 5	V 5	L 5	M 5	S 5	M 5	M 5	V 5	D 5	M 5	V 5	L 5
J 6	S 6	M 6	J 6	D 6	M 6	M 6	S 6	L 6	J 6	S 6	M 6
V 7	D 7	M 7	V 7	L 7	J 7	J 7	D 7	M 7	V 7	D 7	M 7
S 8	L 8	J 8	S 8	M 8	V 8	V 8	L 8	M 8	S 8	L 8	J 8
D 9	M 9	V 9	D 9	M 9	S 9	S 9	M 9	J 9	D 9	M 9	V 9
L 10	M 10	S 10	L 10	J 10	D 10	D 10	M 10	V 10	L 10	M 10	S 10
M 11	J 11	D 11	M 11	V 11	L 11	L 11	J 11	S 11	M 11	J 11	D 11
M 12	V 12	L 12	M 12	S 12	M 12	M 12	V 12	D 12	M 12	V 12	L 12
J 13	S 13	M 13	J 13	D 13	M 13	M 13	S 13	L 13	J 13	S 13	M 13
V 14	D 14	M 14	V 14	L 14	J 14	J 14	D 14	M 14	V 14	D 14	M 14
S 15	L 15	J 15	S 15	M 15	V 15	V 15	L 15	M 15	S 15	L 15	J 15
D 16	M 16	V 16	D 16	M 16	S 16	S 16	M 16	J 16	D 16	M 16	V 16
L 17	M 17	S 17	L 17	J 17	D 17	D 17	M 17	V 17	L 17	M 17	S 17
M 18	J 18	D 18	M 18	V 18	L 18	L 18	J 18	S 18	M 18	J 18	D 18
M 19	V 19	L 19	M 19	S 19	M 19	M 19	V 19	D 19	M 19	V 19	L 19
J 20	S 20	M 20	J 20	D 20	M 20	M 20	S 20	L 20	J 20	S 20	M 20
V 21	D 21	M 21	V 21	L 21	J 21	J 21	D 21	M 21	V 21	D 21	M 21
S 22	L 22	J 22	S 22	M 22	V 22	V 22	L 22	M 22	S 22	L 22	J 22
D 23	M 23	V 23	D 23	M 23	S 23	S 23	M 23	J 23	D 23	M 23	V 23
L 24	M 24	S 24	L 24	J 24	D 24	D 24	M 24	V 24	L 24	M 24	S 24
M 25	J 25	D 25	M 25	V 25	L 25	L 25	J 25	S 25	M 25	J 25	D 25
M 26	V 26	L 26	M 26	S 26	M 26	M 26	V 26	D 26	M 26	V 26	L 26
J 27	S 27	M 27	J 27	D 27	M 27	M 27	S 27	L 27	J 27	S 27	M 27
V 28	D 28	M 28	V 28	L 28	J 28	J 28	D 28	M 28	V 28	D 28	M 28
S 29	L 29	J 29	S 29	M 29	V 29	V 29	L 29	M 29	S 29	L 29	J 29
D 30	M 30	V 30	D 30	M 30	S 30	S 30	M 30	J 30	D 30	M 30	V 30
	M 31		L 31	J 31		D 31		V 31		M 31	S 31

→ Les élèves qui ont cours le samedi sont en congé le samedi après les cours.

Pour en savoir plus : education.gouv.fr/calendrier-scolaire

[facebook.com/EducationFrance](https://www.facebook.com/EducationFrance)
twitter.com/EducationFrance

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Calendrier de l'année scolaire

Trimestre 1	Du 03 septembre au 30 novembre
Trimestre 2	Du 03 décembre au 08 mars
Trimestre 3	Du 11 mars au 06 juillet
Semestre 1	Du 03 septembre au 30 décembre
Semestre 2	Du 07 janvier au 06 juillet

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

RÉUNION D'INFORMATION
DES PARENTS D'ÉLÈVES DE 2^{DE} :

BACCALURÉAT 2021

Voies générale et technologique



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE



Quels sont les élèves concernés par la réforme ?

- La réforme concerne **les élèves qui entrent en 2^{de} générale et technologique en septembre 2018.**
- La première session du nouveau baccalauréat général et technologique a lieu en 2021. Le contrôle continu et les épreuves anticipées commenceront dès la classe de 1^{re}, en 2019-2020.

LE NOUVEAU BACCALAURÉAT

- Pour simplifier une organisation trop compliquée *(auparavant : entre 12 et 16 épreuves selon le parcours des élèves)*
 - En fin de 1^{re} : une épreuve anticipée de français (écrit et oral)
 - En terminale : quatre épreuves (deux épreuves écrites dans les enseignements de spécialité, une épreuve écrite de philosophie, et une épreuve d'oral terminal)
 - L'organisation des épreuves va moins perturber le fonctionnement des lycées. Les élèves de seconde pourront ainsi travailler jusqu'à la fin de l'année scolaire.

- Pour valoriser le travail et la progression des lycéens
 - Le nouveau baccalauréat comprendra une part de contrôle continu, qui valorise le travail des élèves tout au long des classes de première et de terminale,

le Baccalauréat 2021

■ Fin des séries en voie générale :

les élèves se spécialisent dans les enseignements qui les motivent

Les séries L, ES et S disparaissent. Les élèves suivent désormais des enseignements communs, les enseignements de spécialité qu'ils ont choisis et, s'ils le souhaitent, des enseignements optionnels.

Pour tous :

voie
générale
+
voie
technologique

- Les épreuves terminales comptent pour 60 % de la note finale
 - 1 épreuve anticipée de français en 1^{re} (écrit et oral).
 - 4 épreuves en terminale : 2 épreuves de spécialité, 1 épreuve de philosophie et une épreuve orale terminale.
 - Ces épreuves sont organisées sur le modèle des épreuves actuelles du baccalauréat.
- Le contrôle continu représente 40% de la note finale
 - 10 % pour la prise en compte des bulletins de 1^{re} et de terminale dans l'ensemble des enseignements pour encourager la régularité du travail des élèves.
 - 30 % pour des épreuves communes de contrôle continu organisées pendant les années de 1^{re} et de terminale afin de valoriser le travail des lycéens.

Les épreuves de rattrapage :

Un élève ayant obtenu une note supérieure ou égale à 8 et inférieure à 10 au baccalauréat peut se présenter aux épreuves de rattrapage : deux épreuves orales, dans les disciplines des épreuves finales écrites (français, philosophie, ou enseignements de spécialité).

Le contrôle continu

Le contrôle continu compte pour **40%** dans la note finale du baccalauréat avec deux types d'évaluation :

- Des épreuves communes de contrôle continu qui représentent **30%** de la note finale du baccalauréat et sont organisées en première et en terminale
 - Elles sont organisées en trois séquences :
 - Deux séquences d'épreuves lors des deuxième et troisième trimestres de la classe de 1^{re}
 - Une séquence d'épreuves au cours du deuxième trimestre de la classe de terminale.
 - Elles portent sur les enseignements qui ne font pas l'objet d'une épreuve terminale.
 - Elles sont organisées dans chaque lycée. Les sujets sont sélectionnés dans une banque nationale numérique, afin de garantir l'équité entre tous les établissements. Les copies sont anonymes et corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève.

- Les notes des bulletins scolaires de première et de terminale compteront pour l'obtention du baccalauréat, à hauteur de **10%**

CONTRÔLE CONTINU

40%
de la note finale

60%
de la note finale

ÉPREUVES FINALES



10% de la note finale :
bulletins scolaires
de première et de terminale



30% de la note finale :
épreuves communes
2 séries en première
1 série en terminale

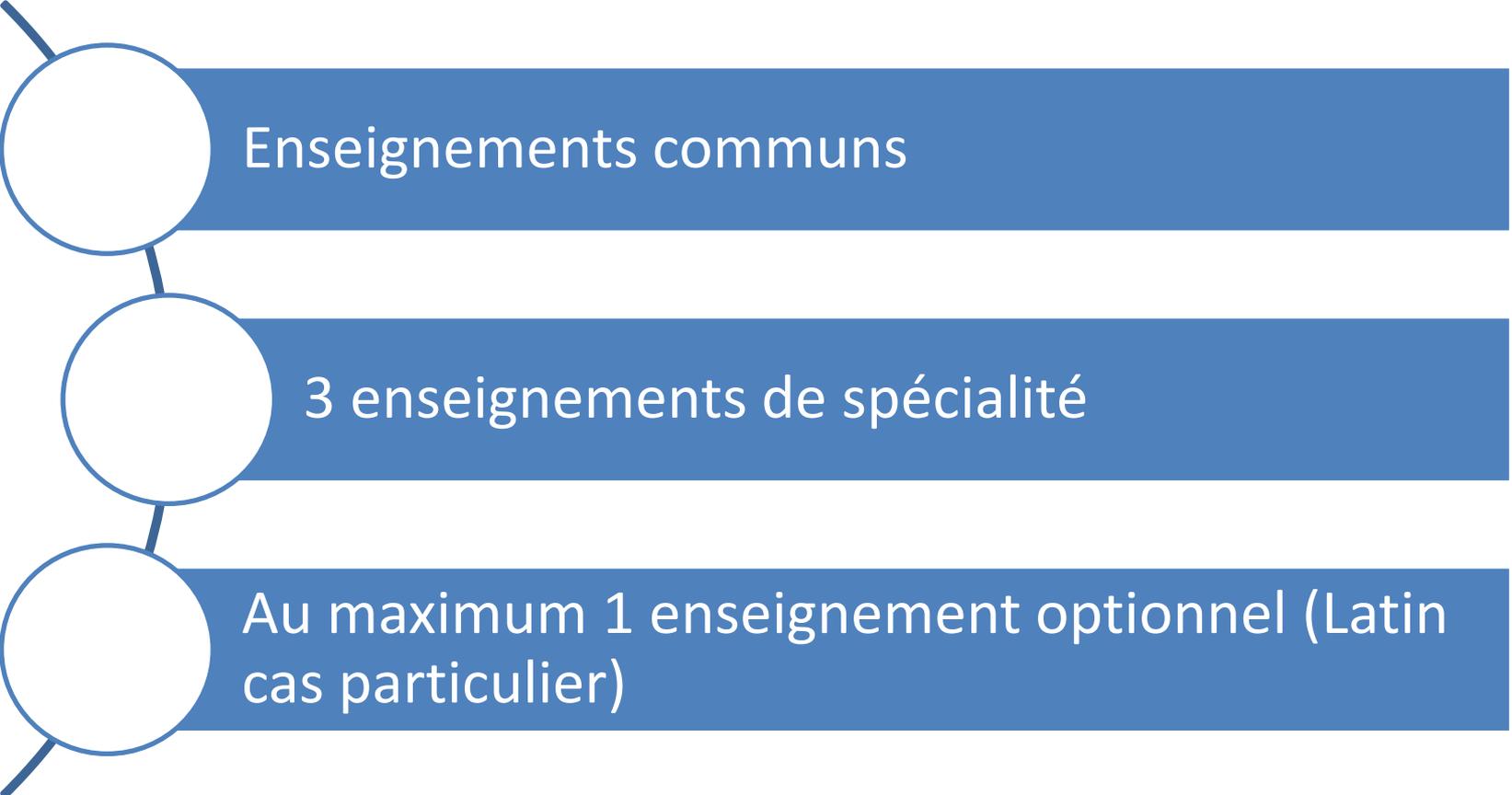


1 épreuve anticipée
en première
Français écrit et oral



4 épreuves finales
en terminale
Enseignements de spécialité (2)
Philosophie
Oral final

La Classe de première



Enseignements communs

3 enseignements de spécialité

Au maximum 1 enseignement optionnel (Latin cas particulier)

Les enseignements communs

	Série Générale	Série technologique
Français	4 H.	3H.
Histoire Géographie	3 H.	1,5H.
LVA + LVB	4,5 H.	4 H. (dont 1H. d'ETLV)
EPS	2 H.	2 H.
Enseignement scientifique	2H.	3 H. (mathématiques)
Enseignement moral et civique	18 H. annuelles	18 H. annuelles

Les enseignements de spécialités (série générale)

- Arts (arts plastiques)
- Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langues et littératures étrangères
- Mathématiques
- Numérique et sciences informatiques
- SVT (sciences de la vie et de la terre)
- Sciences économiques et sociales
- Physique chimie
- ~~Sciences de l'ingénieur~~
- ~~Biologie écologie~~
- ~~Littérature et LCA~~

Les nouveautés à partir de 2019/2020

- Des enseignements optionnels pour renforcer ses connaissances et bien se préparer à l'enseignement supérieur :
 - En première et en terminale les élèves de la voie générale pourront choisir un enseignement optionnel :
 - Langue vivante,
 - Arts,
 - Education physique et sportive
 - Langues et cultures de l'antiquité (cumulable avec une autre option),
 - En terminale, les élèves pourront également ajouter un enseignement optionnel pour enrichir leur parcours :
 - « Droit et grands enjeux du monde contemporain »
 - « Mathématiques expertes » s'adresse aux élèves qui ont choisi la spécialité « mathématiques » en terminale
 - « Mathématiques complémentaires » s'adresse aux élèves qui n'ont pas choisi la spécialité « mathématiques » en terminale

Enseignements communs

	Première	Terminale
FRANÇAIS / PHILOSOPHIE	4 h / -	- / 4 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	18 h / an	18 h / an
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h 30	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	2 h	2 h
	16 h	15 h 30

Enseignements optionnels

- > Un enseignement en première
Deux enseignements possibles
en terminale
- > Libre choix
- > Durée **3 h**

Dès la première :

LANGUE VIVANTE C

ARTS

EPS

LANGUES ET
CULTURES DE
L'ANTIQUITÉ

En terminale uniquement :

MATHÉMATIQUES
EXPERTES

MATHÉMATIQUES
COMPLÉMENTAIRES

DROIT ET GRANDS
ENJEUX DU MONDE
CONTEMPORAIN

Enseignements de spécialité

	Au choix 3 spécialités	Au choix 2 spécialités
	Première	Terminale
ARTS	4 h	6 h
BIOLOGIE, ÉCOLOGIE *	4 h	6 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES	4 h	6 h
HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE	4 h	6 h
LANGUES, LITTÉRATURES ET CULTURES ÉTRANGÈRES	4 h	6 h
LITTÉRATURE, LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ	4 h	6 h
MATHÉMATIQUES	4 h	6 h
NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES	4 h	6 h
PHYSIQUE CHIMIE	4 h	6 h
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	4 h	6 h
SCIENCES DE L'INGÉNIEUR	4 h	6 h**
SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	4 h	6 h
	12 h	12 h

* Dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole
avec des enseignements optionnels spécifiques

** Avec un complément de 2 h en physique

A la rentrée 2019 :

■ L'organisation en séries est maintenue

Dès la fin de la seconde, les élèves optant pour la voie technologique choisiront leur série, qui déterminera leurs enseignements de spécialité :

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
- STL : Sciences et technologies de laboratoire
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- TMD : Techniques de la musique et de la danse
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

■ Des enseignements optionnels :

En première et en terminale les élèves de la voie technologique pourront choisir deux enseignements optionnels (au plus) parmi :

- Langue vivante C (seulement pour la série STHR)
- Arts,
- Education physique et sportive.

Toutes les séries* Enseignements communs

	Première	Terminale
FRANÇAIS	3 h	-
PHILOSOPHIE	-	2 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	1 h 30	1 h 30
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
MATHÉMATIQUES	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	18 h / an	18 h / an

* Sauf TDM et STAV

Enseignements optionnels

➤ Au choix en fonction de la série

Enseignements de spécialité

3 spécialités Première

STMG
Sciences
et technologies
du management
et de la gestion

- sciences de gestion et numérique
- management
- droit et économie

ST2S
Sciences
et technologies
de la santé
et du social

- physique chimie pour la santé
- biologie et physiopathologie humaines
- sciences et techniques sanitaires et sociales

STHR
Sciences
et technologies
de l'hôtellerie et
de la restauration

- enseignement scientifique alimentation-environnement
- sciences et technologies culinaires et des services
- économie, gestion hôtelière

STI2D
Sciences
et technologies
de l'industrie et
du développement
durable

- innovation technologique
- ingénierie et développement durable
- physique chimie et mathématiques

TMD
Techniques
de la musique
et de la danse

- option instrument
- option danse

STL
Sciences
et technologies
de laboratoire

- physique chimie et mathématiques
- biochimie biologie
- biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire

STD2A
Sciences
et technologies
du design et
des arts appliqués

- physique chimie
- outils et langages numériques
- design et métiers d'art

STAV Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

2 spécialités Terminale

- management, sciences de gestion et numérique avec 1 enseignement spécifique choisi parmi : gestion et finance ; mercatique ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information et de gestion
- droit et économie

- chimie, biologie et physiopathologie humaines
- sciences et techniques sanitaires et sociales

- sciences et technologies culinaires et des services, enseignement scientifique, alimentation, environnement
- économie, gestion hôtelière

- ingénierie, innovation et développement durable avec 1 enseignement spécifique choisi parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et éco-conception ; systèmes d'information et numérique
- physique chimie et mathématiques

- option instrument
- option danse

(Rénovation en cours)

- physique chimie et mathématiques
- biochimie biologie biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire

- analyse et méthodes en design
- conception et création en design et métiers d'art

(Dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole avec des enseignements optionnels spécifiques)

En seconde : LES CHOIX DE PARCOURS

- Au 2^{ème} trimestre : les souhaits d'enseignements de spécialité
 - Les élèves visant la voie générale expriment leurs souhaits d'enseignements de spécialité.
 - Les élèves visant la voie technologique expriment leurs souhaits de série.
 - Le conseil de classe du 2^{ème} trimestre émet des recommandations d'orientation.

- Au 3^{ème} trimestre : les choix d'orientation
 - Les élèves visant la voie générale finalisent leurs choix d'enseignements de spécialité pour la classe de 1^{re}.
 - Les élèves visant la voie technologique expriment leur choix de série pour l'année de 1^{re}.